

LE RESPECT COMME VALEUR

fondamentale

Ici, à l'École secondaire de la Cité, nous prôtons des valeurs de respect et d'acceptation des différences individuelles. Tout geste, parole ou attitude discriminatoire, en lien avec l'origine ethnique, le sexe, la langue, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle, la religion, la condition sociale, physique ou psychologique, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap sera considéré comme un manquement grave au code de vie.

La politesse et le savoir-vivre sont toujours de mise, quelle que soit la circonstance ou l'opinion que l'on ait à exprimer. La violence, tant physique que verbale, l'intimidation et la cyberintimidation ne seront jamais tolérées.

J'agis dans le respect des lois et des règlements en vigueur dans notre société.

(Référence: Code civil, Code criminel, Loi sur l'instruction publique, Loi concernant la lutte contre le tabagisme, etc.)

Signature de l'élève : _____

Signature d'un tuteur légal : _____

Date : _____



Je veux
être
respecté,
donc je
suis
respectueux

- Je respecte tous les individus en gestes, en paroles et en attitude, et ce, en tout temps;
- Je respecte le matériel mis à ma disposition et je garde mon environnement de travail propre;
- Je dois avoir le consentement de toute personne impliquée dans la captation ou la diffusion de son ou d'images en tout temps et en tout lieu.

Vivre dans un milieu accueillant, sain, harmonieux et sécuritaire.

Raisons

Conserver un environnement qui favorise ma réussite scolaire.

Je
priorise
ma
réussite
scolaire

- Je fais et je remets mes travaux et mes devoirs selon les exigences des enseignants;
- J'apporte le matériel nécessaire à chacun de mes cours;
- Mon manteau et mon sac demeurent dans mon casier;
- À mon arrivée en classe, je dépose mes appareils électroniques à l'endroit désigné par mon enseignant, à moins d'indication contraire;
- Tout appareil électronique doit être éteint pendant les heures de classe;
- Je fournis les efforts nécessaires à ma réussite, à l'école et à la maison;
- Aucune forme de plagiat ne sera tolérée;
- Je suis présent et ponctuel en tout temps;
- Au son de la deuxième cloche, je suis assis à ma place et prêt à travailler.

Favoriser ma réussite scolaire.

Raisons

Développer mon autonomie et de bonnes habitudes de travail.



Je participe à créer une école où tous se sentent bien

- Je me déplace calmement et en marchant;
- Je m'identifie à l'aide de ma carte étudiante lorsque demandé;
- Durant les heures de cours, je circule avec l'autorisation d'un adulte et mon agenda signé par celui-ci;
- Si je suis témoin d'une situation de violence ou d'intimidation, j'en parle tout de suite à un adulte;
- Je m'habille de façon convenable en tout temps et en tout lieu;
- Lorsque je circule dans l'école, mon couvre-chef reste dans le casier (sauf pour certains motifs religieux);
- Mes vêtements et accessoires sont sans référence à caractère sexuel, violent, raciste, dénigrant ou incitatif à la consommation de substance illégales;
- L'écoute de musique est permise seulement avec l'utilisation d'écouteurs pour une utilisation individuelle.

Raisons

Créer un climat harmonieux.
Assurer ma protection et celle des autres.
Démontrer un respect de soi et des autres.
Développer un sentiment d'appartenance et de sécurité

INTERVENTIONS ÉDUCATIVES

- Communication avec le tuteur légal;
- Rencontre et suivi avec un intervenant;
- Feuille de route ou suivi à l'agenda;
- Aide aux devoirs et récupération;
- Médiation et gestes réparateurs;
- Rappel du comportement attendu;
- Référence à des services externes;
- Contrat d'engagement;
- Retrait de classe;
- Réflexion;
- Retenue;
- Retrait de privilège;
- Retrait d'activité étudiante
(ex.: sortie scolaire, bal des finissants, activité parascolaire, etc.);
- Travail communautaire;
- Objet confisqué;
- Remboursement pour les dommages encourus;
- Suspension interne;
- Suspension externe;
- Autres.

L'application des interventions éducatives choisies s'effectue selon la nature, la gravité et la fréquence des comportements observés.

Les suspensions doivent être approuvées par un membre de la direction.

Toute personne adulte appelée à intervenir auprès des élèves, quel que soit son corps d'emploi, peut appliquer une intervention éducative. Un intervenant professionnel, de l'externe, peut aussi apporter sa collaboration.